



# COMITE DE L'HERAULT



## COUPE DE FRANCE DES CLUBS 2021 - 2022

### ACTE DE CANDIDATURE

A retourner avant le 31 MARS 2021 accompagné d'un chèque de 20€ par équipe à inscrire à :

Comité de l'Hérault FFPJP - Square Jean Jaurès - 34920 LE CRES

Je soussigné (e) : .....

Président de l'Association : .....

Adresse de correspondance : .....

Préciser Tél / E-mail : .....

#### DECLARE

- faire acte de candidature à cette compétition pour la saison 2021 - 2022
- verser le chèque correspondant au montant de l'engagement exigé (20 €)
- le tirage au sort sera effectué au siège du CD34 (tirage intégral) le mercredi 15 AVRIL 2021
- les 6 clubs qualifiés en 2020 au 1<sup>er</sup> tour de zone sont exemptés de tour préliminaire s'il y a lie

La boule du cap, Grau d'agde , Jacou , Lattes , Meze et Valras mediterranée,

*le règlement vous sera transmis suite à votre engagement ainsi que le tirage des rencontres*

Fait à .....le.....

Reçu au CD34 le.....

Signature du Président et tampon du Club

❖ **Coupe de France** : Un joueur ne peut jouer la coupe de France que pour un seul club et ne peut donc pas jouer pour un autre club en cas de mutation dans la même saison de Coupe de France. C'est-à-dire que sont concernés les mutés internes et externes des 32èmes jusqu'à la finale. Cette règle entrera en vigueur à partir de l'édition 2019/2020